

Metaflux MS Polymer transparent

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: 76-7300

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Metaflux MS Polymer transparent

Autres désignations commerciales

76-7600 -> Metaflux MS Polymer Stainless Steel Flex / Métal-Inox Flex

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs et produits d'étanchéité

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: SODITEC SAS
Rue: 24 Rue Joseph Marie Jacquard
Lieu: F-67400 ILLKIRCH
Téléphone: +33 (0)3 88 55 29 40
E-mail: info.soditec@metaflux.fr
Internet: www.metaflux.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (information INRS) : +33 (0)1 42 45 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ne pas affecter les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où le mélange est utilisée.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Metaflux MS Polymer transparent

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: 76-7300

Page 2 de 12

Composants pertinents

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|------------|---|--------------|------------------|-----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 2768-02-7 | triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane | | | 1 - < 5 % |
| | 220-449-8 | 014-049-00-0 | 01-2119513215-52 | |
| | Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Sens. 1B; H226 H332 H317 | | | |
| 13822-56-5 | 3-(triméthoxysilyl)propylamine | | | 1 - < 5 % |
| | 237-511-5 | | 01-2119510159-45 | |
| | Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|------------|--|--|-----------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 2768-02-7 | 220-449-8 | triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane | 1 - < 5 % |
| | par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 3158 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg | | |
| 13822-56-5 | 237-511-5 | 3-(triméthoxysilyl)propylamine | 1 - < 5 % |
| | dermique: DL50 = > 10000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3030 mg/kg | | |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger l'oeil non blessé.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Metaflux MS Polymer transparent

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: 76-7300

Page 3 de 12

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Extincteur à sec
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique (Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂))

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger,

Metaflux MS Polymer transparent

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: 76-7300

Page 4 de 12

boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux
Protéger des radiations solaires directes.
Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Acides

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: < 25°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésifs et produits d'étanchéité

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|---------|-------------|------|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 67-56-1 | Méthanol | 200 | 260 | | VME (8 h) | |
| | | 1000 | 1300 | | VLE (15 min) | |

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

| N° CAS | Désignation | Paramètres | Valeur limite | Milieu | Moment de prélèvement |
|---------|-----------------------------|------------|---------------|--------|-----------------------|
| 67-56-1 | Méthanol; Alcool méthylique | Méthanol | 15 mg/l | Urine | en fin de poste |

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Désignation | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|---------------------------------|--------------------------------|-------------------|------------|------------------------|
| 13822-56-5 | 3-(triméthoxysilyl)propylamine | | | |
| Consommateur DNEL, aigu | | par inhalation | systémique | 17,4 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, aigu | | dermique | systémique | 5 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme | | par inhalation | systémique | 1,7 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 0,5 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme | | par voie orale | systémique | 5 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, aigu | | par inhalation | systémique | 17,4 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, aigu | | dermique | systémique | 8,3 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, à long terme | | par inhalation | systémique | 7,1 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 1 mg/kg p.c./jour |

Metaflux MS Polymer transparent

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: 76-7300

Page 5 de 12

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Désignation | Valeur |
|---|--------------------------------|-------------|
| Milieu environnemental | | |
| 13822-56-5 | 3-(triméthoxysilyl)propylamine | |
| Eau douce | | 0,33 mg/l |
| Eau douce (rejets discontinus) | | 3,3 mg/l |
| Eau de mer | | 0,033 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 1,2 mg/kg |
| Sédiment marin | | 0,12 mg/kg |
| Intoxication secondaire | | 11,1 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 0,81 mg/l |
| Sol | | 0,045 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. (EN 166)

Protection des mains

Porter des gants appropriés. (EN ISO 374)

Lors de contact fréquents avec les mains
 Matériau approprié: Caoutchouc butyle
 Epaisseur du matériau des gants: > 0,4mm
 Temps de passage (durée d'utilisation maxi): > 120 min.

En cas d'un bref contact avec la peau
 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)
 Epaisseur du matériau des gants: > 0,4mm
 Temps de passage (durée d'utilisation maxi): > 480 min.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. (EN 14387) Type de filtre: A-P1

Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Metaflux MS Polymer transparent

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: 76-7300

Page 6 de 12

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|--|------------------------|
| L'état physique: | Liquide (Pâte) |
| Couleur: | transparent |
| Odeur: | caractéristique |
| Seuil olfactif: | non déterminé |
| Point de fusion/point de congélation: | non déterminé |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | non déterminé |
| Inflammabilité: | Non inflammable. |
| Limite inférieure d'explosivité: | non déterminé |
| Limite supérieure d'explosivité: | non déterminé |
| Point d'éclair: | non déterminé |
| Température d'auto-inflammation: | non déterminé |
| Température de décomposition: | non déterminé |
| pH-Valeur: | non déterminé |
| Viscosité cinématique: (à 40 °C) | > 7 mm ² /s |
| Hydrosolubilité: | partiellement soluble |
| Solubilité dans d'autres solvants non déterminé | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | non déterminé |
| Pression de vapeur: | non déterminé |
| Densité: | 1,05 g/cm ³ |
| Densité de vapeur relative: | non déterminé |
| Caractéristiques des particules: | non déterminé |

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec: Air-Humidité (Formation de: Méthanol)

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Forte chaleur, Gel

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereuxEn cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique (Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂))**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Metaflux MS Polymer transparent

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: 76-7300

Page 7 de 12

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 220,4 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 30,06 mg/l

| N° CAS | Substance | | | | |
|------------|--|--------------------|--------|------------|----------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 2768-02-7 | triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane | | | | |
| | orale | DL50 > 5000 mg/kg | Rat | Producteur | |
| | cutanée | DL50 3158 mg/kg | Lapin | Producteur | |
| | inhalation vapeur | ATE 11 mg/l | | | |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE 1,5 mg/l | | | |
| 13822-56-5 | 3-(triméthoxysilyl)propylamine | | | | |
| | orale | DL50 3030 mg/kg | Rat | Producteur | OCDE 401 |
| | cutanée | DL50 > 10000 mg/kg | Lapin | Producteur | OCDE 402 |

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En cas de contact avec les yeux: légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification. (Jugement d'experts et éléments de preuve.)

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane. Peut produire une réaction allergique.

Résultats d'essai: Sensibilisation respiratoire ou cutanée: non sensibilisant. (OCDE 406, OCDE 429)

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

par voie orale, dermique, par inhalation, contact avec les yeux

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Metaflux MS Polymer transparent

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: 76-7300

Page 8 de 12

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS | Substance | | | | | |
|------------|-----------------------------------|-------------------|-----------|-----------------------------------|------------|----------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 13822-56-5 | 3-(triméthoxysilyl)propylamine | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 > 934 mg/l | 96 h | Danio rerio | Producteur | OCDE 203 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r > 1000 mg/l | 72 h | Desmodes. Sub. | Producteur | OCDE 201 |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 331 mg/l | 48 h | Daphnia magna (puce d'eau géante) | Producteur | OCDE 202 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

| N° CAS | Substance | | | | |
|------------|--|--------|----|------------|--|
| | Méthode | Valeur | d | Source | |
| | Évaluation | | | | |
| 13822-56-5 | 3-(triméthoxysilyl)propylamine | | | | |
| | (EC) 440/2008 C.4-A | 67 % | 28 | Producteur | |
| | Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE) | | | | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|------------|--------------------------------|---------|
| 13822-56-5 | 3-(triméthoxysilyl)propylamine | 0,2 |

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Metaflux MS Polymer transparent

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: 76-7300

Page 9 de 12

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

Metaflux MS Polymer transparent

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: 76-7300

Page 10 de 12

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: < 7,5 %

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Metaflux MS Polymer transparent

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: 76-7300

Page 11 de 12

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables
Acute Tox: Toxicité aiguë
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Dam: Lésions oculaires graves
Skin Sens: Sensibilisation cutanée
CLP: Classification, Labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
EG/EWG: Europäische Gemeinschaft/Europäische Wirtschaftsgemeinschaft
EU: Europäische Union
CAS: Chemical Abstracts Service
M-Factor: Multiplication Factor
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute Toxicity Estimate
LC50: Lethal Concentration, 50%
LD50: Lethal Dose, 50%
LL50: Lethal Loading, 50%
EL50: Effect Loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-Concentration Factor
PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic
vPvB: very Persistent, very Bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de Navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
TI: Technical Instructions
DGR: Dangerous Goods Regulations
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
IE: Industrial Emissions
SVHC: Substance of Very High Concern

Les principales références bibliographiques et sources de données

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations). (v.1.2, 2013)

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|------|--------------------------------------|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux MS Polymer transparent

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: 76-7300

Page 12 de 12

EUH208

Contient triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)